

DÉCLARATION

FPMA CERTIFIÉ-E-S ET AGRÉGÉ-E-S

JEUDI 15 JUIN 2017

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs des corps d'Inspection et de Direction,

Mesdames et Messieurs de l'administration du Rectorat,

Chères et chers collègues,

Notre campagne de mutations intra-académique s'inscrit dans un contexte de changement politique apparent : en effet, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale nommé par le nouveau Président de la République semble vouloir remettre ses pas dans la vision entrepreneuriale du système éducatif qui a caractérisé les politiques éducatives de ces dernières années, en prônant à son tour, la fameuse « autonomie des établissements ».

Qu'est-ce que l'autonomie des établissements ? C'est croire qu'en donnant les pleins pouvoirs au chef d'établissement, miraculeusement, le manque de moyens deviendra choix pédagogique, la dégradation des conditions de travail se dissimulera derrière l'impossibilité des professionnel-le-s à exercer correctement leur métier. La complexité de l'affectation des personnels laissera place à un recrutement maison, directement effectué par les chefs d'établissement et adapté à leurs besoins. L'autonomie des établissements, qui s'est déjà immiscée dans les réformes du lycée et du collège, cache l'insuffisance notoire des moyens, derrière la question de leurs répartitions dans les établissements.

L'autonomie est déjà à l'œuvre dans les universités, qui connaissent depuis plusieurs années une diminution de leurs moyens, malgré les promesses de soutien financier lors du vote de la loi Pécresse de 2009. Cela se traduit aujourd'hui par une réduction prévue des heures de cours dans le cycle licence, avec des effectifs en hausse, et une mise en place progressive d'une sélection pour l'accession aux Masters, mais aussi dans certaines filières dès les inscriptions en première année par tirage au sort, ce qui est inacceptable.

Le SNES-FSU a toujours défendu un cadrage national des heures d'enseignement par discipline, un recrutement et une gestion nationale des personnels, un contrôle national et académique des affectations reposant sur un barème garant de l'équité et de la transparence. C'est à ce prix que l'Éducation Nationale assure la qualité de ses missions de service public sur l'ensemble du territoire malgré des réformes hasardeuses non concertées avec les personnels, ou malgré des conditions d'exercice dégradées qu'il nous faut souvent dénoncer. En effet, rien ne montre que les initiatives et les pratiques pédagogiques soient freinées par des règles communes à tous et à toutes sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi la participation des élu-e-s du personnel à cette campagne de mutations intra garantit, à l'ensemble des collègues, l'équité et l'efficacité du mouvement. Nous souhaitons ainsi énoncer dans notre déclaration un certain nombre de remarques et d'observations, sur plusieurs points essentiels.

Concernant le calendrier de l'intra, il est à la fois trop tardif et trop resserré : la note de service est publiée trop tard pour que les collègues puissent en tenir compte dans leur stratégie de vœux avant saisie. La saisie elle-même arrive trop rapidement après l'inter pour les collègues « extérieurs » après les dernières FPMN. Les collègues en MCS ont encore moins de temps puisqu'ils reçoivent la notification officielle seulement après l'ouverture du serveur étant donné la date du CTA. C'est également vrai pour les SPEA. Pour ces raisons, il nous semble qu'une période de saisie inférieure ou égale à quinze jours n'est ni souhaitable, ni raisonnable. Nous profitons de l'occasion pour remercier Madame la Rectrice d'avoir remis au

mouvement, suite à notre demande, le poste de mathématiques initialement bloqué en dehors des procédures en vigueur. Ce poste au lycée de Saint-Amand-Montrond permettra à une collègue d'y être affectée, évitant ainsi l'extension.

Concernant les stagiaires, il faut s'assurer, avant de bloquer un poste en berceau, qu'il n'y a pas une MCS ou une RQTH à affecter. Nous déplorons et dénonçons à nouveau les effets pervers de l'utilisation des stagiaires en tant que moyens d'enseignement sur l'offre du mouvement intra. Ainsi, en SII, pour bercer 4 stagiaires à mi-temps, deux postes se trouvent bloqués à Vierzon (lycée Henri Brisson) et un poste au lycée d'Ingré pour deux stagiaires à mi-temps. En lettres modernes, 4 postes sont retirés du mouvement pour des stagiaires à temps plein.

Pour les mathématiques, peu de stagiaires dans le 36, mais on ne peut en dire autant sur le 41 où 4 ETP se retrouvent soustraits du mouvement pour des stagiaires à 9 heures. Il en va de même dans le 37 (deux ETP soustraits du mouvement), dans le 45 (10), dans le 28 (5). Ce département accueille 4 stagiaires à temps complet, dont trois concentrés dans le nord du département. Au total, l'équivalent de 25 postes à temps plein se trouvent ainsi retirés du mouvement.

En outre, le rétrécissement du mouvement est subrepticement aggravé par la fermeture insidieuse de ZR. Par exemple, en Anglais dans le Loiret Est, nous totalisons ainsi 7 postes en moins. Les TZR du secteur Ouest vont ainsi être contraints à des déplacements plus longs et l'offre scolaire, dans ces zones de ruralité, se trouvera pénalisée. La difficulté des remplacements sera accrue et les élèves doublement pénalisés, puisque les rotations du transport scolaire ne leur permettront pas d'échapper à l'attente des cours non assurés.

Paradoxalement, le mouvement peine dans le même temps à pourvoir certaines zones de notre académie, dans certaines disciplines. En sciences physiques par exemple, nous constatons que 8 postes sont restés vacants après mouvement, dont 7 en Eure-et-Loir. Rappelons au passage qu'il s'agit d'une discipline, où il n'y a pas si longtemps, on invitait les collègues à une reconversion expresse particulièrement en mathématiques dans l'espoir de limiter la pénurie de professeurs dans cette discipline.

En éco-gestion, plusieurs postes sont vacants dans le même établissement, comme le lycée Rotrou à Dreux et le lycée en forêt à Montargis (où 5 postes sont à pourvoir dans chacun de ces établissements).

En ce qui concerne la technologie, signalons que l'Eure-et-Loir, comme le Loiret et l'Indre-et-Loire sont particulièrement touchés par cette pénurie de près de 40 postes. Nous nous inquiétons de l'égalité et de l'homogénéité de l'offre scolaire sur tout le territoire de l'académie laquelle ne se distingue déjà pas par son taux de jeunes poursuivant des études supérieures ! La technologie en collège souffre d'un manque cruel de recrutement de professeur-e-s titulaires. Seule la réouverture d'un concours de recrutement spécifique à cette discipline pourra pallier ce problème.

Nous souhaiterions maintenant vous signaler quelques cas particuliers.

Tout d'abord, nous attirons votre attention sur le cas d'un certain nombre de collègues pris entre deux mouvements, celui de leur corps d'origine et celui de leur nouveau corps, notamment les collègues certifié-e-s stagiaires cette année qui sont d'anciens PLP. Leur barème initial l'année dernière comportait des bonifications personnelles qui n'ont pas été reprises dans leur barème de cette année en tant que certifié-e-s. Nous trouvons cette disposition injuste et anormale : nous trouverions plus cohérent que les bénéfices acquis au barème demeurent, même en cas de changement, à l'intérieur des corps dont le mouvement est semblable au nôtre comme les PLP, CPE, COP et PEPS.

Ensuite, nous avons constaté un nombre de refus important concernant les demandes de détachement pour changer de discipline, de corps ou encore pour partir à l'étranger.

Ces refus ne sont pas judicieux, même au nom des « nécessités du service ». Quand on a décidé de partir, il y a souvent des raisons justifiées et profondes qui peuvent échapper à la Division des Personnels.

Il est par ailleurs contradictoire que des collègues se voient refuser un détachement alors que la Fonction publique et le Ministère de l'Éducation Nationale mettent en avant la mobilité dans la carrière et ses évolutions !

Pour finir, nous proposons d'améliorer quelque peu la fluidité du mouvement en rétablissant des vœux groupement de communes non pas seulement liés aux agglomérations. Cela permettrait aux collègues de pouvoir ainsi cibler une zone géographique en dehors des seules agglomérations sans être obligé-e-s de formuler des vœux jusqu'aux vœux « départements». Le risque de se retrouver très loin de cette zone serait donc limité et rétablirait une certaine équité entre les zones rurales et les zones urbaines de chaque département de notre académie.

Nous vous remercions, Mme la Rectrice, Mesdames et Messieurs, pour votre écoute.

LE SNES-FSU ORLÉANS-TOURS